

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2010

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	15
présents :	12
votants :	12
excusés :	03
absent :	0
Date de convocation : 26.01.2010	

L'An Deux Mil Dix, le 4 Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents : Mr DESLANDES, Mr BOITEL, Mme DESCOUTURE, Mr FERNANDEZ, Mme RUIZ, Mme DEPRIESTER, Mr DAMBRON, Mme PHILIPPE, Mr DEMARS, Mme MODE, Mr HUBERT, Mr SENEZ.

Excusés :

Mr LAPERSONNE donne pouvoir à Mr FERNANDEZ,
Mr INGLARD donne pouvoir à Mr DESLANDES,
Mme LUBOINSKI donne pouvoir à Mme RUIZ.

Madame PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 4 Décembre 2009 est adopté à l'unanimité,
L'ordre du jour est ensuite abordé :

- I) Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le dossier requalification urbaine,
- II) Demande de subvention auprès de la CAB pour le dossier requalification urbaine,
- III) Demande de subvention auprès de la DGE pour acquisition de matériel informatique secrétariat de Mairie,
- IV) Demande de subvention auprès de la DGE pour des travaux d'investissement à l'angle de la rue de la Libération et la rue du Thérain,
- V) Demande de subvention auprès du Conseil Général suite à l'embauche en CAE pour acquisition de matériel informatique,
- VI) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le parquet de l'Eglise Saint Ouen,
- VII) Remboursements des frais de transports de la Secrétaire de Mairie lors de déplacements pour les besoins de la Commune (Trésorerie, Préfecture, CDG60,...)
- VIII) Délégation du droit de préemption pour le 53, rue du Général de Gaulle,
- IX) CDG 60 : convention assistance juridique,
- X) Formation des Elus et du Personnel,
- XI) Diagnostic sur les aménagements favorisant l'accessibilité dans les Communes,
- XII) S.I.A.E.A.B : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable - année 2008,
- XIII) Demande d'achat allée communale entre le 11 et le 13 rue du Général de Gaulle,
- XIV) Divers

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demande de subvention qui vont être présentés le sont dans le même esprit que celui concernant la requalification vis-à-vis du Conseil Général. Le dépôt de ces dossiers permet de connaître les possibilités des différents partenaires de la Commune et de prendre date. Néanmoins ils ne seront validés que lorsqu'ils auront été votés au budget dont la présentation est prévue lors du prochain Conseil Municipal.

1 Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le dossier requalification urbaine

Le Maire a été autorisé à déposer un dossier auprès du Conseil Général ; ce dossier a été déclaré complet et sera examiné en mars.

Le Maire rappelle que le 19 janvier le conseil régional s'est montré intéressé par le projet qui a été communiqué pour examen dès le 21 janvier. Un rendez-vous est prévu le 8 février pour sa présentation en mairie afin d'essayer de réduire la part qui resterait à charge de la Commune (pour mémoire 567 164 € HT).

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention si cela est possible, le montant et les conditions étant à déterminer au cours du rendez-vous cité.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, Monsieur BOITEL, absent, n'a pas pris part à ce vote.

2 Demande de subvention auprès de la CAB pour le dossier requalification urbaine

Le maire rappelle que le 19 janvier la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne s'est pas montrée intéressée par le projet mais il a néanmoins été communiqué pour examen dès le 21 janvier. Un rendez-vous est prévu le 17 février pour sa présentation afin d'essayer, là aussi, de réduire la part qui reste à charge de la Commune (pour mémoire 567 164 € HT).

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention si cela est possible, le montant et les conditions étant à déterminer au cours du rendez-vous cité.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, Monsieur BOITEL, absent, n'a pas pris part à ce vote.

3 Demande de subvention auprès de la DGE pour acquisition de matériel informatique

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il devient nécessaire de remplacer le matériel informatique du secrétariat qui présente des défaillances. Le coût du remplacement matériel pour l'un des postes est de 1262,20 € HT et pourrait être subventionné par la DGE.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention DGE (50% sur 1262,2 HT)	soit 631,10 € HT
- Financement complémentaire sous forme de fonds propres	soit 631,10 € HT
- Montant TTC	soit 1 509,59 €

Les membres du Conseil Municipal, Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote.

Autorisent Monsieur le Maire à effectuer cette démarche et après en avoir délibéré ;

- acceptent le montant de l'opération soit 1262,20 €HT,
- acceptent le devis de l'ADICO – PAE du Tilloy – 2, rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS
- sollicitent une aide financière dans le cadre de la DGE, au moins égale à celle mentionnée dans le plan de financement,
- prennent l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

4 Demande de subvention auprès de la DGE pour travaux investissement rue libération/rue du Thérain

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la voirie à l'intersection Rue de la libération/rue du Thérain est à reprendre. Le coût de l'investissement est de 25 714 HT € (devis Oise TP) et pourrait être subventionné par la DGE

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|--|----------------|
| - Subvention DGE (40% sur 25 714 HT) | soit 10 286 HT |
| - Financement complémentaire sous forme de fonds propres | soit 15 428 HT |

Les membres du Conseil Municipal, Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote.

Autorisent Monsieur le Maire à effectuer cette démarche et après en avoir délibéré ;

- acceptent le montant de l'opération soit 25 714 € HT,
- sollicitent une subvention dans le cadre de la DGE, au moins égale à celle mentionnée dans le plan de financement,
- prennent l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

5 Demande d'aide auprès du Conseil Général pour acquisition de matériel informatique suite à l'embauche en CAE

Monsieur le Maire rappelle de nouveau aux membres présents qu'il devient nécessaire de remplacer le matériel informatique du secrétariat qui présente des défaillances. Le coût du remplacement matériel pour le deuxième des postes est aussi de 1262,20 € HT soit 1509,59 TTC et pourrait, lui, être subventionné par le Conseil Général dans le cadre du CAE.

Le Conseil Général a prévu une aide forfaitaire de 2000 € à verser pour l'acquisition de matériel dès lors que les missions confiées au bénéficiaire de l'emploi aidé s'exercent dans une des thématiques jugées prioritaires par le Conseil Général (service à la population...)
Le coût du matériel pourrait être pris en charge dans sa totalité.

Les membres du Conseil Municipal, Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote.

Autorisent Monsieur le Maire à effectuer cette démarche et après en avoir délibéré ;

- acceptent le montant de l'opération soit 1262,20 €HT,
- acceptent le devis de l'ADICO – PAE du Tilloy – 2, rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS
- sollicitent l'aide forfaitaire proposée par le Conseil Général,
- prennent l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

6 Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection du plancher bois sous les bancs de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le coût de la prestation est de 13 723 € HT et pourrait être subventionné par le Conseil Général.

Le plan de financement pourrait être le suivant ;

- | | |
|--|------------------|
| - Subvention CG (22% sur 13723 HT) | soit 3 019 € HT |
| - Financement complémentaire sous forme de fonds propres | soit 10 704 € HT |

Les membres du Conseil Municipal, Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote.

Autorisent Monsieur le Maire à effectuer cette démarche et après en avoir délibéré ;

- acceptent le montant de l'opération soit 13723 € HT,
- acceptent le devis de la SARL GLODT : Menuiserie de l'Argentine pour une prestation en sapin identique à celui existant.
- sollicitent une subvention auprès du Conseil Général, au moins égale à celle mentionnée dans le plan de financement,
- prennent l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

7 Remboursement des frais de transport de la secrétaire de mairie lors de déplacements pour les besoins de la Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2006-781 du 3/7/2006 permet d'indemniser les frais de déplacement supportés par les agents en mission ou en stage de formation hors de leur résidence administrative (ainsi que les membres du Conseil Municipal) Il s'agit principalement :

- de frais de restauration : le remboursement est forfaitaire dans les conditions fixées pour les personnels de l'Etat (soit 15,25 € depuis le 1^{er} juillet 2006)
- de frais de déplacement : le remboursement se fait sur la base du moyen de transport le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement (remboursement des frais kilométriques avec présentation de la carte grise du véhicule).
- de frais type stationnement, péage, bus, métro, RER... au réel des dépenses.

Ces remboursements sont accordés exclusivement sur présentation de tous les justificatifs de dépenses ainsi que de l'ordre de mission.

Il est proposé de fixer les taux de remboursement des frais de déplacement des personnels (et des élus) dans les conditions exposées ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote et autorisent Monsieur le Maire à signer les mandats de remboursements.

8 Délégation du droit de préemption pour le bien sis 53, rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain cadastré section E 1550 d'une superficie totale 352 m² sis au 53, rue du Général de Gaulle appartenant à Mademoiselle NOYE est en vente.

A titre de rappel il est à noter qu'en septembre 2009 Mademoiselle NOYE a indiqué qu'elle avait signé une promesse de vente.

Le futur acquéreur s'est présenté en mairie muni d'une autorisation de Mademoiselle NOYE pour effectuer les démarches administratives auprès des concessionnaires en particulier et pour se faire confirmer que les travaux ne modifiant ni la destination du bâtiment ni son aspect ne nécessitent pas d'autorisation. Confirmation lui a été donnée. En ce qui concerne une éventuelle préemption il lui a été indiqué qu'elle ne pourrait se faire par la commune en direct.

Une estimation aux domaines a été demandée le 18 novembre 2009 et information en a été effectuée par téléphone auprès de Mademoiselle NOYE.

Le 10 décembre Maître LEFORT Notaire à MOUY a adressé la DIA (180 000 €) en mairie et il lui a été indiqué par fax le 24 décembre que la commune avait l'intention de préempter (confirmation pour le 10 Février au plus tard).

Le 15 décembre l'OPAC qui avait déjà visité ce bâtiment au mois de juillet a été relancé et l'OPAC a précisé par lettre du 4 Janvier 2010 qu'il ne donnait pas suite.

Le 4 Janvier a eu lieu la visite du bâtiment avec les Domaines (la propriétaire ayant amené les clés en s'excusant de ne pouvoir venir) et il a pu être constaté que des travaux étaient en cours dans l'immeuble, les travailleurs et l'acquéreur ayant été rencontrés. Le souhait de préempter a été confirmé.

Le 6 janvier la S.A. de l'Oise a visité la propriété.

Le 1^{er} février l'estimation des Domaines soit 100 000 € a été reçue et ce même jour la SA a présenté une étude de faisabilité qui permet de faire 4 logements (2 T2 et 2 T3) en démolissant et en prenant comme hypothèse que le terrain soit pris en charge par l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise); la base de prise en charge de cet établissement est 15 000 € par logement soit 60 000 € mais après discussion l'établissement accepte de porter la prise en charge à 100 000 € pour tenir compte du fait que 10 logements à vocation sociale sont en projet et que la commune de THERDONNE s'engage à apporter ce foncier qu'elle a mobilisé, au bailleur qui sera désigné afin de permettre la réalisation d'une opération globale de 14 logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI).

Comme l'autorise la délibération du 5 juin 2008 le Maire a décidé de préempter au montant de 100 000 € pour réaliser un programme de logements sociaux d'intérêt commun.

Il est donc proposé une délibération pour que cette acquisition soit portée par l'EPFLO pour ce même montant, les frais d'acquisition restant à la charge de la Commune (environ 2 500 €)

Une convention de portage long engageant la commune de THERDONNE à mettre en œuvre ce programme sera signée entre la commune et l'EPFLO. Ce portage d'une durée maximale de 60 ans, exonéré des frais d'ingénierie de l'EPFLO, sera associé à un bail emphytéotique (au profit de la SA d'HLM du département de l'Oise).

L'EPFLO a donné son accord de principe à ce montage qui doit être validé lors de son prochain Conseil d'Administration.

En complément de l'intervention de l'EPFLO, la commune s'engage à apporter le foncier qu'elle a déjà mobilisé au(x) bailleur(s) qu'elle désignera afin de permettre la réalisation de l'opération globale de 14 logements locatifs sociaux.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote, la décision prise par Monsieur le Maire pour la préemption et l'autorisent à effectuer les demandes nécessaires pour que le terrain ainsi préempté soit pris en charge par l'EPFLO dans les conditions indiquées.

9 Convention avec le Centre de Gestion : Assistance Juridique

Le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de l'Oise propose aux collectivités territoriales une assistance juridique. Le service juridique est mis à disposition de la collectivité pour une durée de 1 heure par mois. Les juristes mis à disposition par le Centre de Gestion ont suivi une formation juridique universitaire complète renforcée par une expérience professionnelle.

Il suffit de signer une convention pour une durée d'un an renouvelable. En contrepartie de la mise à disposition, une contribution mensuelle d'un montant de 70 € sera facturée. Si la collectivité n'utilise pas le service pendant le mois, aucune facturation n'est établie pour ce mois.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, Monsieur BOITEL, absent, n'ayant pas pris part à ce vote et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec mise à disposition d'un service juridique.

10 Formation des élus et du Personnel

Le Maire rappelle qu'un programme de formation a été proposé par l'UMO concernant les élus et que les personnes intéressées doivent remettre leurs souhaits au plus vite.

En ce qui concerne le personnel plusieurs demandes de formation ont été formulées et seront proposées avec leur coût prévisionnel au budget 2010.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette information.

11 Diagnostic sur les aménagements favorisant l'accessibilité

Le Maire précise que Madame BARBIER, indisponible ce soir, a participé le jeudi 28 janvier à une conférence à l'IUT de Creil organisée par l'AUSV qui est l'Association des Usagers du Vélo des Véloroutes et Voies Vertes des Vallées de l'Oise.

Cette conférence avait pour thème « **mieux partager la rue** » permettant d'envisager les nouveaux aménagements préconisés par le code de la rue et la loi sur l'accessibilité (zones de rencontre, double-sens cyclables, voirie accessible...)

La réglementation en matière d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et de la voirie issue de la loi 2005-102 du 11 février 2005 a été évoquée.

Il faut retenir que :

- 1) la sensibilisation aux handicaps devient prioritaire,
- 2) les travaux nécessaires à l'environnement extérieur et intérieur pour rendre les établissements recevant du public (les ERP) accessibles doivent s'effectuer au plus tard **le 1^{er} janvier 2015**.
- 3) les Préfectures, doivent être accessibles pour le 1^{er} janvier 2011.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces informations.

12 SIAEAB : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable année 2008

Le Maire précise que ce rapport complète celui présenté pour la CAB lors du Conseil Municipal du 3 septembre 2009 sur le prix et la qualité du service d'Assainissement, le prix de l'eau payé par le consommateur comprenant la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le comité syndical du 23 Novembre 2009 et est consultable en Mairie.

Le syndicat Intercommunal des eaux de l'agglomération Beauvaisienne regroupe 67 communes et le service est exploité en affermage par la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise jusqu'en juin 2012 (Véolia). Elle concerne 29 428 habitants.

Dans la commune de Therdonne il y a 390 abonnés. La consommation moyenne est voisine de celle de 2007 soit 107 m³ par foyer ; en 2006 170 m³ par foyer alors qu'en 2007 104 m³ par foyer.

L'eau est de bonne qualité d'après les différents relevés effectués. Le coût de l'eau pour cette partie « eau potable » est d'environ 41% du coût payé par le consommateur le reste concernant l'assainissement. (le coût global est de 5,35 €/m³ pour une consommation de 120 m³).

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport et autorisent Monsieur le Maire à informer la CAB de cette présentation.

Arrivée de Monsieur Gilles BOITEL.

13 Demande achat allée communale entre le n°11 et le n°13 rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le propriétaire du 13, rue du Général de Gaulle a demandé la possibilité d'acquérir le chemin communal qui existait entre sa propriété et le n° 11.

Une estimation des domaines a été demandée et le site visité le 4 janvier mais elle est non obtenue à ce jour.

Les autres riverains ont été consultés et ont donné leur accord sans réserve pour la famille Lhoyer et sous réserve pour Mme Bonnet.

Il est proposé, pour principe, de céder au montant de l'estimation des domaines, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

14 Divers

a) HAITI :

Après le séisme du mardi 12 janvier 2010, la reconstruction d'Haïti est gigantesque. Les collègues Maires et élus municipaux Haïtiens doivent être soutenus. L'île compte 134 communes et 570 sections communales.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante que la commune de Therdonne s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) d'apporter son aide aux communes sinistrées.
- 2) de verser la somme de 200 € (deux cent euros) à l'association « Carrefour des Communes » Siret 440 623 270 000 12
- 3) de dire que les crédits seront inscrits au budget 2010, compte 6574.
- 4) de demander qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

b) Visite de Monsieur DASSAULT :

Monsieur Olivier DASSAULT est venu le 17 Décembre à l'école faire un cours d'Education Civique et remettre une chaîne Hifi à la Directrice de l'Ecole.

c) Fêtes :

François Fernandez indique que la commission se réunira le jeudi 18 prochain à 19h dans la salle communale pour examiner le calendrier annuel des festivités.

d) Point CAB :

Mr Gilles BOITEL évoque le dernier conseil et en particulier le transport à la demande en cours de préparation.

e) Point conseil Ecole du 1^{er} février :

Mmes Descouture et Philippe évoquent le contenu du dernier conseil. Une réponse a été apportée aux premiers points soulevés.

f) Vols :

Mr Philippe Hubert explique que son véhicule a fait l'objet d'une tentative de vol. Il est prévu de recommander la prudence à l'ensemble des habitants dans l'une des prochaines notes.

g) Bruit déviation :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une lettre demandant une intervention sur le bruit subi du fait de la déviation a été adressée à la DREAL suite aux plaintes recueillies en Mairie. Informations complémentaires seront données dès qu'une réponse sera obtenue.

h) Accès internet :

Mr Philippe Hubert précise qu'une interface doit être mise en place pour permettre au secrétariat de mettre à jour les informations données sur ce site. Elle devrait être opérationnelle sous 2 semaines.

i) Carnaval du 13 mars :

L'association « Jacques a dit » envisage l'organisation d'un carnaval le 13 mars prochain. Une aide des élus serait bienvenue et information sera donnée à chaque habitant en temps utile.

Séance levée à 22h30.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 mars, pour le vote du budget.
Réunion de préparation le jeudi 4 mars (réunion hors public).